

EXPLICATION DE VOTRE FACTURE POUR 1 MOIS

Compteur	Provenance	Cadran coef	Ancien Index		Nouvel Index		Consommation	Correction +/-
	Réseau	HP	Auto-relevé le 18/09/2019	325	Auto-relevé le 18/10/2019	471	146 ⁽¹⁾	
		HC	Auto-relevé le 18/09/2019	685	Auto-relevé le 18/10/2019	909	224 ⁽²⁾	
		INJ.	Auto-relevé le 18/09/2019	1329	Auto-relevé le 18/10/2019	1482		

Provenance	Période	Production	Injection	Autoconsommation
Centrale PV	Auto-relevé du 18/09/2019 au 18/10/2019	236*	153	83*
Total consommation				453

* : Données à titre indicatif

Données techniques

Fourniture

Puissance souscrite 9 kVa
Option tarifaire MUDT

Production

Puissance Centrale PV 3 kWc



Charge du mois précédent 705 kWh
Charge de la période 153 kWh

SURPLUS NON AUTOCONSOMMÉ

Décharge de la période 370 kWh

Charge actuelle 488 kWh

RESTE À CONSOMMER SUR VOTRE PROCHAINE FACTURE

Consommation : 453 kWh - Production : 236 kWh - Autoconsommation : 83 kWh - Injection (ce qui n'a pas été consommé) : 153 kWh
Charge batterie : 705 kWh et 153 kWh - Décharge batterie (consommation prise en charge) : 370 kWh

Vous avez chargé 705 kWh le mois précédent et 153 kWh sur cette période. Ce qui vous fait 858 kWh sur votre batterie virtuelle. Vous avez consommé 370 kWh ce mois-ci (146 kWh⁽¹⁾ en heures pleines et 224 kWh⁽²⁾ en heures creuses). Il vous reste 488 kWh à consommer sur votre prochaine facture.

DOCUMENT A CONSERVER 5 ANS

VOTRE FACTURE DÉTAILLÉE

Abonnement	Période facturée	Base	Taux	Consommations	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA
Abonnement de votre fourniture d'électricité (majoration de 8,76 €/an pour les autoproducteurs)*	26/09/2019 - 28/10/2019			32 J ⁽³⁾	0,35375	11,32	5,5 %
Abonnement stockage virtuel	26/09/2019 - 28/10/2019			3 kWc	0,09863	3,15	5,5 %
						14,47 €	

Le calcul de votre abonnement est une formule à l'année :

Abonnement x 12 mois / 365 jours

Soit ici :
10,76 (9 kVa) x 12 = 129,12
129,12 / 365 = 0,35375
0,35375 x 32 jours⁽³⁾ = 11,32 € HT

Idem pour le stockage virtuel

Consommation

	Période	Consommation	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA
Consommation Résidentielle HP	18/09/2019 - 18/10/2019	0 kWh	0,1103	0,00	20,0 %
Consommation Résidentielle HC	18/09/2019 - 18/10/2019	0 kWh	0,0778	0,00	20,0 %
				0,00 €	

PART ÉNERGIE

Ce qui est consommé en complément sur le réseau électrique (soit 0 € si vous avez produit plus que la consommation totale de votre logement).

Votre production

	Période	Production	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA
Autoconsommation propre	18/09/2019 - 18/10/2019	83 kWh	0,00	0,00	
Stockage virtuel	18/09/2019 - 18/10/2019	370 kWh	0,00	0,00	
Acheminement Stockage virtuel (enedis) HP ⁽²⁾		146 kWh	0,04000	5,84	20,0 %
Acheminement Stockage virtuel (enedis) HC ⁽³⁾		224 kWh	0,02450	5,49	20,0 %
				11,33 €	

TRANSPORT

- Autoconsommation : ce que vous avez puisé directement de votre centrale (Ex : vous avez produit 236 kWh, 83 kWh ont été autoconsommés. Le reste est dans votre batterie virtuelle).
- Stockage virtuel : seuls les frais au titre de l'acheminement par ENEDIS vous sont facturés.

Taxes et Contributions

	Taux	Base	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA
Taxe Communale CFE	0,64 %	370 kWh	0,00646	2,39	20,0 %
Taxe départementale CFE	0,32 %	370 kWh	0,00323	1,20	20,0 %
Contribution au Service Public de l'Electricité		370 kWh	0,02250	8,33	20,0 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	9,92	27,04 %		2,69	5,5 %
				14,60 €	

Elles ne sont dues que pour les kWh soutirés sur le réseau électrique, soit votre consommation et votre stockage virtuel. Elles dépendent de votre commune et du kWh consommé.

Montant TOTAL TTC

48,48 €

La TDCE + TCCFE : s'applique sur la consommation totale en kWh.

La CSPE : La Contribution de Service Public de l'Electricité s'applique sur la consommation totale en kWh.

La CTA : 27,04 % de la part fixe de l'acheminement.

Vous pouvez nous régler

✓ Par prélèvement automatique mensuel ou à chaque facture.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.com, le site d'information des pouvoirs publics. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Urban Solar Energy n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur de l'énergie : www.energie-mediateur.fr - Médiateur de l'énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 Paris cedex 09

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 20 €

* Suite à la délibération de la CRE du 7 juin 2018, le montant de la majoration d'autoproducteur est fixé à 9 € par an.